

Décision

Générale

colonial

Décision n° 752 du 24 octobre 1941

n° 752

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 octobre 1941

Numéro JO

n° 539 du 31/10/1941

Date du numéro

31 octobre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois est accordé à Al. Berger (Henri), administrateur de 3e classe des colonies pour en jouir à Paris (Seine). Classé à la 1re catégorie B, ce fonctionnaire prendra passage sur le premier avion à destination de France. Dirigé sur l'hôpital Michellévy, il devra se présenter dès son débarquement à cette formation sanitaire. La dépense est imputable au budget local de la Côte française des Somalis,

chapitre 14.

article 1er

paragraphe 1er .